

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> BRISE-LAMES GROS-CACOUNA	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE517-140314/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EE517-140314	<b>Date</b> 2013-07-31
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-008-15496	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-3-36052 (008)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-08-16</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Rochette, Jean	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm008
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2834 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Port de Gros-Cacouna, Québec, Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 001

Titre : RÉFECTION DES BRISE-LAMES - GROS-CACOUNA

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 1 à 6
  2. Modification à l'appel d'offres et au devis
- 

### (1) QUESTIONS ET RÉPONSES :

**Question 1 :** Après vérification avec plusieurs propriétaires de carrière, la pierre la plus commune disponible localement est effectivement du grès. Le grès provenant de ces carrières rencontrent les spécifications demandées sauf en ce qui a trait à la densité. La plupart des grès locaux ont une densité de 2.68 à 2.70. Le devis quant à lui demande une densité pour le grès d'un minimum de 2.75. Si appliquer à la lettre, cette restriction va faire bondir le coût relié à l'acquisition de la pierre. La pierre locale a été et est encore utilisée à la construction de plusieurs quais et autre travaux de génie civil dans la région. Pouvez-vous vérifier si une densité de 2.68 à 2.70 serait acceptable pour le grès ? La section 35 31 24, Article 2.3.

**Réponse 1 :** les exigences traitant de la densité relative mentionnées au devis sont maintenues.

**Question 2 :** Dans la Section 01 29 00, Article 1.1.3.1; Ce poste comprend tous les éléments de la division 1 du devis ? Pouvez-vous m'indiquer où je peux trouver cette division 1 ?

**Réponse 2 :** le contenu de la division 1 est détaillé à la table des matières du devis.

**Question 3-** Dans la Section 01 35 43, Article 1.8.4; je ne suis pas d'accord avec le choix d'équipement proposé. Pouvez-vous m'indiquer qu'un équipement flottant utilisant une grue conventionnelle à câble serait acceptable pour effectuer les travaux ?

**Réponse 3 :** la précision « tels que pelle hydraulique » est supprimée.

---

**Question 4 :** Dans la Section 01 71 00, Article 1.4.2 ; pouvez-vous m'indiquer les exigences qui seront requises pour les relevés bathymétriques ? Est-ce que l'Entrepreneur Général peut effectuer les relevés bathymétriques ou bien si un tiers est nécessaire ?

**Réponse 4 :** l'Article 1.4.2 de la section 01 71 00 est supprimé. Lorsque requis, l'Entrepreneur peut réaliser les relevés topographiques et bathymétriques, par ses ressources propres ou par son sous-traitant, sous réserve de respecter les exigences du devis et notamment celles de l'Article 1.7.2 de la section 35 31 25

**Question 5 :** Dans la Section 35 31 24, Article 3.2.3.2; on peut demander afin de tester la pierre, de laisser tomber 3 fois d'une hauteur de 3 mètres, une pierre sur une autre pierre. Par contre une fois la pierre acceptée, lors de la mise en place, en accord avec la Section 35 31 35, Article 3.7.8; il est interdit de lâcher les pierres d'une hauteur de plus de 0.3 mètre. Est-ce que le test à 3 mètres de hauteur n'est pas un peu exagéré, si on a peur plus loin de les lâcher de plus de 0.3 mètre ?

**Réponse 5 :** le test de 3 m est une façon de faire reconnue dans le domaine qu'il faudra respecter. Pour ce qui est de l'exigence lors de la mise en place de la pierre, il s'agit d'une méthode de travail qui évite les bris autant sur la pierre manutentionnée que sur celle déjà en place.

**Question 6 :** Les tolérances d'excavations et de placement de la pierre, Section 35 31 25, Article 3.8, mentionnent d'excaver sous l'eau et de placer sous l'eau suivant les tolérances mentionnées ( $\pm 300$  mm et  $\pm 500$  mm), compte tenu que la dimension des pierres à excaver et placer se situe aux alentours de 2 mètres x 2 mètres x 2 mètres, il me semble qu'il sera impossible de rencontrer les exigences de tolérances. Pouvez-vous vérifier si ce sont bien les valeurs qui seront appliquées ?

**Réponse 6 :** Les valeurs indiquées au devis sont des exigences générales qu'il convient de respecter. Il y'a lieu de préciser que l'indication  $\pm$  précédant les valeurs de tolérances signifie que la pierre peut se trouver à une distance de + X ou de -X par rapport à l'alignement.

## Divers

- 1- L'annexe 1 est supprimée du devis

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE517-140314/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE517-140314

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

QCM-3-36052

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**(2) De plus, veuillez modifier la "DURÉE DES TRAVAUX" à l'appel d'offres ainsi qu'au devis, comme suit:**

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux comme suit:

Phase 1 : de la date de l'avis de l'acceptation de l'offre **au 28 février 2014;**

Phase 2 : **du 1er mars 2014 au 31 juillet 2014.**

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.